

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE DENNEVILLE

## REUNION du 11 AOUT 2015

Convocation du 04 août 2015

Séance : ordinaire

Heure : vingt heures trente minutes

**Présents :** MM. HAIZE Marie-Josèphe, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, SAVARY Nicole, LEMONNIER Gilbert, LEGALLAIS Valérie, MAUDUIT Karine, FERRARY Claire, GILLES Frédéric, HEURTEVENT Mickaël, LAISNE Alain et JEAN Alain.

**Excusés :** MM. RIOULT Céline et LEVALLOIS Nathalie

**Absent :** M. QUENTIN Simon

**Secrétaire de séance :** Mme FERRARY Claire



Mme le Maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant la séance précédente. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2015.

### I. Budget Communal : Décision modificative

En vue de libérer les cautions versées par les locataires du logement communal, sis 5 la Grand Rue, Mme le Maire présente le projet de décision modificative budgétaire n° 2 du budget communal 2015 :

- c/D 165 : Dépôts et cautionnements reçus ..... + 1 666.00 €
- c/D 2132 : Immeubles de rapport ..... - 550.00 €
- c/R 165 : Dépôts et cautionnements reçus ..... + 1 116.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à cette décision modificative.

### II. Admission en non-valeur :

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 18 mars 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

> DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :  
- n° 259 et 309 de l'exercice 2013, objet : Surendettement et décision effacement de dette pour un montant de : 244,64 €

- n° 9, 36, 60, 85, 105, 142 et 170 de l'exercice 2014, objet : Surendettement et décision effacement de dette pour un montant de : 738.71 €

> DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Mme le Maire propose de solliciter le CCAS de la commune de Saint-Rémy-des-Landes, lieu de domicile de la famille concernée, pour une participation à ces frais.

Pour l'avenir, les Conseillers Municipaux demandent à être avertis plus régulièrement, par exemple tous les trimestres, par M. le Trésorier des situations de retard de paiement afin d'avoir une action préventive vis-à-vis des créanciers et éviter ce type de situation.

Une première démarche sera faite auprès des créanciers pour les impayés de frais de cantine avant la rentrée scolaire.

### III. Commune Nouvelle :

Mme le Maire rend compte de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet dernier, en présence de M. le Sous-Préfet de Cherbourg-Octeville, M. Jean-Pierre Vasselin, responsable du pôle collectivités locales de la Sous-Préfecture, élus et employés des communes de Port-Bail, Le Mesnil, Canville-la-Rocque, Saint-Lô d'Ourville, Fierville-les-Mines et Denneville en vue d'engager une étude sur la création d'une commune nouvelle regroupant les communes sus-nommées.

Constitution de commissions de travail :

- *Commission du personnel* : Virginie Richter + Laurent Pimont pour les techniques + Arlette Legerriez
- *Commission fiscalité* : Jean-Paul Gosselin + Alain Langlois + Daniel Mellet + Virginie Richter  
⇒ Simulation gains DGF

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

- *Commission charte* : Serge Laidet + Mme Haize + M. Ade + M. Jean-Paul Vasselín + M. Levast + M. Pulcinella + M. Ferrier + M. Cholot
- *Commission investissements et projets communs* : M. Ade + M. Blestel + Mme Desproges + M. Lecourt Stéphane + M. Didier Flambard + M. Alain Laisné + M. Armand Hamel + M. Guy Cholot
- *La poste* : Serge Laidet (listing administratif)

Calendrier théorique:

Mi-octobre : vote de l'ensemble des conseils définitif

Octobre-novembre : saisine des instances paritaires du CDG50 pour les agents (CTP, CAP catégories A, B et C)

Novembre : mise à jour des documents administratifs et comptables

Décembre : arrêté préfectoral

Mme le Maire invite l'ensemble des conseillers à réfléchir sur le nom de la commune nouvelle.

#### **IV. Réparation véhicule agent communal :**

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de Mme VASSELIN, agent communal, sollicitant une aide pour réparation de son véhicule : présentation de la facture établie par le garage des ARCHES à Portbail correspondant au changement du moteur pour un montant TTC de 2 261.71 €.

Mme le Maire rappelle que l'agent utilise son véhicule pour acheminer les repas de cantine et certains déplacements sur la commune dans le cadre de son travail et bénéficie d'un plein de carburant par mois, correspondant à une valeur de 60.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour une aide exceptionnelle et ponctuelle à hauteur de 50% de la facture soit 1 130,00 €.

Pour l'avenir, le Conseil Municipal décide d'allouer à l'agent l'indemnité kilométrique qui couvre les achats de carburant et l'usure du véhicule. Dès lors l'agent n'aura plus droit à aucune indemnisation pour les réparations du véhicule.

L'indemnité kilométrique, pour cet agent, est fixé à 0,31 €/Km, correspondant à un véhicule de puissance fiscale de 5 CV et moins pour une distance parcourue au cours de l'année de 2 001 à 10 000 Km.

#### **V. Questions diverses :**

- **Legs de Mme RUBIO de TÉRAN** : Mme le Maire invite les Conseillers Municipaux à réfléchir à la destination de ce don. Il pourrait être utilisé pour des travaux liés au patrimoine de la commune : ex. mur du cimetière, aménagement de l'entrée du château, réfection de la toiture de la petite salle Saint-Hélier, achat d'un abri pour le cimetière rue des Carreaux ...

- **Repas des Aînés** : Mme le Maire rappelle que le repas est fixé au dimanche 15 novembre 2015. Cette année le prestataire retenu est le restaurant « Hôtel des Pins ». Le vin sera acheté auprès de l'association Loisirs & Fêtes, correspondant à une réserve non écoulée lors de la Fête de l'Huître, due aux intempéries lors de ce week-end. Une animation sera programmée avec Viviane BOSQUET, accordéoniste. Le tarif du repas reste fixé à 28 € par personne.

- **Travaux E.R.D.F.** : Mme le Maire informe les conseillers des travaux, en cours d'achèvement, d'enfouissement du réseau HT en 15 000 Volts sur le secteur d'Omonville. D'autre part le S.D.E.M. réalisera, au cours de l'automne, une réfection du réseau d'électricité rue Piquot qui restera aérien.

- **Entretien de la mare rue des Fosses** : Mme le Maire informe qu'après étude avec les services de la D.R.D. l'évacuation du trop-plein de la mare ne peut pas s'effectuer en bordure de la RD 137, dite rue des Fosses. Il est convenu que M. DESOMBRE, propriétaire des parcelles de la mare et bordantes, doit débroussailler l'arrière de la mare afin que l'écoulement du trop-plein s'évacue en direction des parcelles de M. LANGLOIS Christophe. Ce dernier doit réhabiliter un fossé d'écoulement traversant ses parcelles.

*L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 22h30*